AVERTISSEMENTS AGRICOLES.

DLP 10-12-76344648

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE"
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)

Rég. recettes Dir. Dép. Agric.
13, Grand-Place - 62022 ARRAS

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX - B.P. 355 - 62005 ARRAS - TXXXXXXXXX Tèl. 23.09.35

C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 50 F

Bulletin N° 78 - 7 DECEMBRE 1976

ABONNEMENTS POUR 1977
AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Dans votre intérêt et pour faciliter notre travail, nous nous permettons d'insister auprès de tous : individuels, groupements ou sociétés sur la nécessité de renouveler dès MAINTENANT ET AU PLUS TARD POUR LE 15 FEVRIER votre abonnement aux Avertissements Agricoles.

Dès à présent, nous devons mettre en garde nos abonnés et leur signaler qu'il nous sera difficile d'assurer la continuité des avis à toutes personnes qui n'auraient pas renouvelé leur abonnement à la date du 28 Février 1977.

De plus, les notes successives de la Station, émises au cours d'une même campagne constituent un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année.

NOTE IMPORTANTE : Nous devons rappeler à nos abonnés que, d'une manière générale, les opérations de transmission, enregistrement, comptabilité et mécanographie imposent la plupart du temps un délai de 2 à 3 semaines au moins et quelquefois plus. Il faut tenir compte de ces délais et souscrire l'abonnement suffisament tôt si l'on désire recevoir les bulletins en temps voulu.

Ces raisons nous amènent à vous recommander de penser à renouveler SANS RETARD votre abonnement à notre Service pour éviter tous désagréments.

LES TARIFS SONT INCHANGES ET SONT ACTUELLEMENT LES SUIVANTS :

- ABONNEMENT ORDINAIRE permettant de recevoir les notes de la Station en un seul exemplaire et la revue Phytoma.. 50 F

- ABONNEMENT COLLECTIF à une même adresse :(Plusieurs exemplaires du bulletin dans une même enveloppe et un seul exemplaire de PHYTOMA........................ 50 F + 30 F par série supplémentaire de bulletin.

- ABONNEMENT COLLECTIF GROUPE, souscrit en général par une collectivité agricole au moyen d'une liste. Les bulletins sont servis individuellement à des adresses différentes (un exemplaire du bulletin expédié à chaque adresse individuelle et un exemplaire de la revue PHYTOMA à l'une des adresses au choix à préciser sur la liste) 50 F + 40 F pour chaque exemplaire des bulletins servi individuellement à une adresse différente.

TOUS LES VERSEMENTS DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT ADRESSES A :

Monsieur le Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture
13, Grand'Place - B.P. 912 - 62022 ARRAS

- soit par virement postal au C.C.P. 57-01-50 LILLE,

- soit par chèque bancaire.

.../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE DIRECTEUR-GÉRANT - P. JOURNET

ATTENTION : NE JAMAIS OMETTRE DE PRECISER DANS LA PARTIE "CORRESPONDANCE" QUI DOIT OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNER LE CHEQUE ou LE VIREMENT.

- LA MENTION "AVERTISSEMENTS AGRICOLES",
- LE NOM, PRENOM et ADRESSE PRECISE et COMPLETE DE LA PERSONNE A LAQUELLE LES AVIS DOIVENT ETRE ADRESSES,
- LE NOMBRE D'EXEMPLAIRES DEMANDES.

LES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES JOINDRONT EN MEME TEMPS QUE LE REGLEMENT LA LISTE DES BENEFICIAIRES DES BULLETINS (noms, adresses complètes et précises). INDIQUER LE NOM DE LA PERSONNE DEVANT RECEVOIR LA REVUE PHYTOMA.

L'abonnement enregistré avant le 1er Juillet 1976 n'est plus valable pour 1977

Ce qui précède ne vous concerne pas :

- si vous recevez gratuitement les bulletins de la Station,
- si vous êtes abonné par une autre personne,
- si votre réglement a été enregistré après le 1er Juillet 1976.

DES PRECAUTIONS SONT A PRENDRE AVEC LES TUBERCULES D'IMPORTATION AMERICAINE POUR EVITER L'APPARITION DE NOUVELLES MALADIES SUR LES PLANTS.

L'importation de pommes de terre américaines, autorisée exceptionnellement cette année, risque d'introduire en France deux maladies d'une extrême gravité : le "spindle tuber" et le "flétrissement bactérien" dont notre pays est resté jusqu'à présent indemne.

Des précautions rigoureuses s'imposent pour éviter tout risque de contamination. D'une part, les tubercules importés d'Amérique sont impropres à la plantation : ils doivent, par conséquent, être traités avec un produit antigerme. En effet, la plantation d'un tubercule atteint de maladie créerait aussitôt un foyer d'infection pouvant s'étendre très rapidement. Mais, d'autre part, les agents pathogènes (virus et bactéries) se transmettent non seulement par le sol, mais aussi par contact entre un support inerte (matériel de triage, par exemple) et une autre pomme de terre.

Pratiquement, pour éviter la propagation des maladies, il est recommandé à tous ceux qui stockent et qui vendent des pommes de terre de respecter les précautions suivantes :

- N'utiliser les tubercules d'origine américaine que pour la consommation ou la transformation industrielle ;
- Ne jamais loger dans un même local le plant et les tubercules de consommation importés ;
- Désinfecter systématiquement les locaux, les matériels de triage et de conditionnement susceptibles d'avoir été contaminés.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles, - Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE" Par Intérim,

JP. PIQUEMAL - G.CONCE - S.LAFON — C. SCHOUTTETEN

C.P.P.A.P. 533 AD

AVIS A TOUS NOS ABONNES :
A partir de ce jour, notre numéro d'appel n'est plus le 21.04.21 MAIS LE 23.09.35